



## Fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) du CCAS durant le confinement.

Comme précisé dans le dernier décret gouvernemental (N° 2020-1310) du 29 octobre 2020, les LAEP demeurent ouverts aux familles aux horaires habituels.

Afin de respecter les nouvelles normes les accueils sont limités à 4 familles simultanées.

Les protocoles sanitaires déjà en vigueur restent toujours d'actualité.

### Un point d'écoute téléphonique et d'informations concernant la parentalité est proposé aux familles :

LAEP **Un Pas De Plus**, tel : 06 31 45 92 91. Les lundis de 9h à 12h et les jeudis de 14h à 17h.

LAEP **La Parenthèse**, tel : 06 40 27 17 85. Les mercredis de 14h à 17h et les jeudis de 9h à 12h.

LAEP **La Courtéchelle**, tel : 04 90 85 92 24. Les lundis de 14h à 17h et les mercredis de 9h à 12h.

